



ASSEMBLEA DI CORSICA

ASSEMBLEE DE CORSE

**DELIBERATION N° 20/170 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE
PRENANT ACTE DU RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN
DE LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET LA PAUVRETE**

**CHÌ PIGLIA ATTU DI U RAPORTU INTERMEDIARIU NANTU A A MISSA IN
OPARA DI U PIANU DI LOTTA CONTRU A A PRICARIITÀ E A PUVARTÀ**

SEANCE DU 6 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le six novembre, l'Assemblée de Corse, convoquée le 21 octobre 2020, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

Véronique ARRIGHI, Valérie BOZZI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Frédérique DENSARI, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Laura FURIOLI, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Catherine RIERA, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme Vannina ANGELINI-BURESI à Mme Laura Maria POLI-ANDREANI
Mme Danielle ANTONINI à Mme Muriel FAGNI
M. Guy ARMANET à M. Louis POZZO DI BORGIO
M. François BENEDETTI à Mme Pascale SIMONI
M. François BERNARDI à Mme Jeanne STROMBONI
M. Pascal CARLOTTI à M. Jean-François CASALTA
M. François-Xavier CECCOLI à Mme Isabelle FELICIAGGI
M. Jean-Louis DELPOUX à Mme Marie-Anne PIERI
Mme Santa DUVAL à Mme Chantal PEDINIELLI
M. Pierre-José FILIPPETTI à Mme Rosa PROSPERI
M. Pierre GHIONGA à Mme Stéphanie GRIMALDI
Mme Fabienne GIOVANNINI à M. Marcel CESARI
M. Francis GIUDICI à Mme Christelle COMBETTE
M. Paul LEONETTI à M. Petr'Antone TOMASI

M. Jean-Jacques LUCCHINI à Mme Nadine NIVAGGIONI
M. Pierre-Jean LUCIANI à Mme Valérie BOZZI
M. Paul MINICONI à Mme Anne TOMASI
M. Jean-Martin MONDOLONI à Mme Marie-Thérèse MARIOTTI
M. Jean-Charles ORSUCCI à Mme Marie-Hélène PADOVANI
M. Antoine POLI à Mme Catherine RIERA
M. Pierre POLI à Mme Mattea CASALTA
M. Joseph PUCCI à Mme Julia TIBERI
M. Camille de ROCCA SERRA à M. Xavier LACOMBE
Mme Anne-Laure SANTUCCI à M. Hyacinthe VANNI
Mme Marie SIMEONI à Mme Laura FURIOLI

L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** le Code général des collectivités territoriales, titre II, livre IV, IV^{ème} partie, et notamment ses articles L. 4421-1 à L. 4426-1,
- VU** la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence modifiée pour faire face à l'épidémie de Covid-19 et notamment son titre II,
- VU** l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de Covid-19,
- VU** le décret n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de Covid-19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU** la délibération n° 17/076 AC de l'Assemblée de Corse du 30 mars 2017 adoptant le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté,
- VU** la délibération n° 20/096 AC de l'Assemblée de Corse du 30 juillet 2020 portant prorogation du cadre général d'organisation et de déroulement des séances publiques de l'Assemblée de Corse prévu par la délibération n° 20/065 AC du 24 avril 2020,
- SUR** rapport du Président du Conseil exécutif de Corse,
- VU** l'avis n° 2020-52 du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse, en date du 3 novembre 2020,
- SUR** rapport de la Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale et de la Santé,

APRES EN AVOIR DELIBERE

A l'unanimité,

ONT VOTE POUR (62) : Mmes et MM.

Vannina ANGELINI-BURESI, Danielle ANTONINI, Guy ARMANET, Véronique ARRIGHI,

François BENEDETTI, François BERNARDI, Valérie BOZZI, Pascal CARLOTTI, Jean-François CASALTA, Mattea CASALTA, Marie-Hélène CASANOVA-SERVAS, François-Xavier CECCOLI, Marcel CESARI, Catherine COGNETTI-TURCHINI, Romain COLONNA, Christelle COMBETTE, Jean-Louis DELPOUX, Frédérique DENSARI, Santa DUVAL, Muriel FAGNI, Isabelle FELICIAGGI, Pierre-José FILIPPETTI, Laura FURIOLI, Pierre GHIONGA, Michel GIRASCHI, Stéphanie GRIMALDI, Fabienne GIOVANNINI, Francis GUIDICI, Julie GUISEPPI, Xavier LACOMBE, Paul LEONETTI, Jean-Jacques LUCCHINI, Pierre-Jean LUCIANI, Marie-Thérèse MARIOTTI, Paul MINICONI, Jean-Martin MONDOLONI, Paola MOSCA, Nadine NIVAGGIONI, François ORLANDI, Jean-Charles ORSUCCI, Marie-Hélène PADOVANI, Julien PAOLINI, Chantal PEDINIELLI, Marie-Anne PIERI, Antoine POLI, Laura Maria POLI-ANDREANI, Pierre POLI, Juliette PONZEVERA, Louis POZZO DI BORGIO, Rosa PROSPERI, Joseph PUCCI, Camille de ROCCA SERRA, Catherine RIERA, Anne-Laure SANTUCCI, Marie SIMEONI, Pascale SIMONI, Jeanne STROMBONI, Jean-Guy TALAMONI, Julia TIBERI, Anne TOMASI, Petr'Antone TOMASI, Hyacinthe VANNI

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le rapport d'étape sur la mise en œuvre du plan de lutte contre la précarité et la pauvreté, ci-annexé, et portant bilan intermédiaire et démarche d'innovation sociale.

ARTICLE 2 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Aiacciu, le 6 novembre 2020

Le Président de l'Assemblée de Corse,



Jean-Guy TALAMONI

ASSEMBLEE DE CORSE

2 EME SESSION ORDINAIRE DE 2020

REUNION DES 05 ET 6 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE MONSIEUR
LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

RAPORTU INTERMEDIARIU NANTU A A MISSA IN OPARA
DI U PIANU DI LOTTA CONTRU A A PRICARIITÀ E A
PUVARTÀ

RAPPORT D'ETAPE SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN DE
LUTTE CONTRE LA PRECARITE ET LA PAUVRETE

COMMISSION(S) COMPETENTE(S) : Commission de l'Education, de la Culture, de la Cohésion Sociale
et de la Santé

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

Introduction

Dès 2016, le Conseil exécutif de Corse s'est engagé, dans le cadre d'une politique volontariste, pour une société Corse plus solidaire et plus inclusive.

Consciente de l'urgence sociale, la Collectivité de Corse s'est saisie de cette problématique :

Un premier volet, présenté au vote de l'Assemblée de Corse le 30 septembre 2016, a permis l'adoption d'une stratégie qui a érigé la lutte contre la précarité et la pauvreté en priorité politique. Nous avons décidé de donner un statut de centralité à notre politique sociale en développant des dispositifs visant à réinstaller dans le champ global de la société les personnes qui sont en situation d'exclusion.

Les travaux qui ont suivi avec les acteurs sociaux, ont conduit au constat d'une précarité durable, structurelle, mais non inéluctable. Un accord de méthode a été conclu afin d'engager une démarche collective et concertée.

C'est dans la poursuite de ces choix affirmés, que le deuxième volet du Plan de lutte contre la précarité et la pauvreté a été adopté par l'Assemblée de Corse le 30 mars 2017.

Un troisième volet stratégique a été validé lors de la session du 27 juillet 2018, après la mise en place de la Collectivité de Corse, avec la présentation d'un « Prughjettu sociale 2018-2021 » : il propose une déclinaison opérationnelle des nouvelles compétences sociales de la Collectivité de Corse.

Le rapport qui vous est présenté aujourd'hui a vocation à dresser un point d'étape de ce qui a été entrepris conformément au plan de lutte contre la précarité et la pauvreté mais également les actions nouvelles résultant d'une réflexion faisant écho à l'actualité et à l'évolution de la société.

Selon les retours d'observations du cabinet GEOCODIA, la situation reste dégradée pour le chômage partiel avec une nouvelle hausse du nombre de salariés concernés depuis le mois de juin 2020 (près de 60 000 bénéficiaires). Le nombre de bénéficiaires du RSA pourrait augmenter de 6 % en 2020 et de 16 % en 2021. Les projections sur le plan social indiquent qu'après une phase de rattrapage du delta entre le continent et la Corse, la crise sanitaire liée au Covid-19 et l'impact des mesures de confinement vont amplifier l'écart entre le taux de chômage France entière et insulaire avec un risque de doublement en cas de scénario dégradé. Les projections par type d'emploi montrent que le plus fort impact sur l'emploi se ferait à

travers la suppression des emplois saisonniers, même si le recul est général et affectera aussi les emplois réguliers.

Nous devons donc nous préparer à connaître dans les semaines à venir une vague de précarisation brutale qui pourrait solliciter de façon massive les dispositifs existants et nous contraindre à explorer des solutions inédites et de grande ampleur, à destination d'un nouveau public.

Dans ce contexte plus que jamais, la solidarité, valeur essentielle de la société Corse, doit constituer un cadre de référence.

Si le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté constitue un document de référence par les dispositifs qu'il déploie, c'est aussi son esprit et les valeurs qu'il promeut qui en font sa richesse et qui lui donnent une portée particulière.

Le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté constitue l'expression de la politique volontariste de la Collectivité pleinement engagée dans les missions qui sont les siennes et au-delà, puisqu'elle intervient également dans de nombreux domaines facultatifs au bénéfice de la population et des partenaires publics ou privés.

Si la problématique de la précarité interpelle et mobilise de plus en plus l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs, ce document est l'illustration d'une démarche inédite tendant à donner à la lutte contre la précarité une dimension politique mais aussi citoyenne.

Le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté est un document de référence, porteur de mesures structurantes qui guident l'action sociale de la Collectivité.

Il est aussi une incitation à valoriser les bonnes pratiques, les démarches innovantes et la transversalité.

Une transversalité marquée par des concertations spécifiques et des dialogues structurés

La Collectivité a un rôle fondamental à jouer dans le développement social et la gouvernance d'une politique globale partagée et innovante.

La solidarité prend une place dans chaque pan de notre action publique. Ce principe de décloisonnement s'accompagne nécessairement par un changement des pratiques et une meilleure coordination des acteurs publics, associatifs et privés.

C'est pourquoi, la Collectivité de Corse a proposé un schéma de gouvernance original en impliquant et en associant différents partenaires, dans un cadre de concertation active.

✓ 2018 : la création de réseau des acteurs sociaux :

Le 22 octobre 2018 s'est tenue à Bastia, à l'initiative de la Collectivité de Corse, la première conférence du réseau des acteurs sociaux.

Une journée marquée par la participation active de nombreux partenaires et acteurs de terrain (environ 160) ainsi que par la qualité des contributions issues de trois ateliers de travail.

S'en est suivie, le 14 mars 2019 à Ajaccio, l'installation du comité de pilotage du réseau, instance décisionnelle chargée d'acter les projets et thèmes d'études communs et d'être ainsi force de proposition dans le domaine de l'action sociale de la Collectivité.

Si la crise épidémique n'a pas permis de faire vivre cette instance jusqu'à présent cette année, une réunion du COPIL interviendra au cours du dernier trimestre afin de présenter le suivi des actions phares entérinées en 2019.

✓ **2018-2020 : la consultation du Conseil Economique, Social Environnemental et Culturel sur l'ensemble des dossiers stratégiques à dimension sociale**

Depuis 2018, le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC) est systématiquement saisi par le Conseil exécutif de Corse sur les sujets sociaux portant une dimension stratégique, contractuelle ou programmatique.

La commission précarité-solidarités a notamment rendu des avis sur le « Prughjettu sociale 2018-2021 », « l'action sociale de proximité », « le règlement des aides sociales et médico-sociales », « l'expérimentation du revenu universel ».

• **La consultation citoyenne : une méthode de co-construction déclinée sur les grands projets sociaux de la mandature**

✓ **L'exemple du Pattu pè a Ghjuventù**

Afin de relever les défis actuels de la jeunesse, la Collectivité de Corse a souhaité impulser une politique transversale, ambitieuse et innovante, formalisée par le Pattu pè a Ghjuventù, véritable outil de pilotage et plan d'actions en faveur des jeunes.

Le Pattu pè a Ghjuventù a été adopté à l'unanimité par l'Assemblée de Corse le 27 avril 2018 et complété par le règlement des aides en faveur de la jeunesse, adopté le 28 mars 2019.

Sur le volet individuel, il faut noter en particulier le dispositif « PRIMA STRADA », qui est une aide au permis de conduire pour les 15/25 ans, destinée à lever les freins à la mobilité et favoriser l'insertion sociale et professionnelle des jeunes dont le foyer fiscal n'est pas imposable.

Le Pattu pè a Ghjuventù vise une meilleure adaptation de l'action publique pour répondre aux besoins des jeunes de 11 à 30 ans.

Pour définir une politique adaptée, le Pattu pè a Ghjuventù a été co-construit avec tous les acteurs du territoire : entretiens, enquêtes, caffè citatini, focus groups... La synthèse du diagnostic a été présentée et partagée lors des Assises de la jeunesse le 14 novembre 2019, événement majeur de la co-construction de la politique jeunesse, qui a accueilli près de 400 participants.

La démarche transversale et participative engagée a permis de définir un plan d'actions pour la jeunesse. En cours de finalisation, celui-ci sera soumis au vote de l'Assemblée de Corse à l'automne 2020.

Le Pattu s'inscrit pleinement dans le principe de « dialogue structuré », favorisant les échanges avec les jeunes dans la conception, la mise en place, le suivi et l'évaluation de la politique publique jeunesse. La participation de jeunes au sein du comité de pilotage du projet et la mise en place de nombreuses consultations depuis 2017 témoignent de cette volonté.

PRIMA STRADA :

La majorité des demandeurs est composée de lycéens (63 demandes), de demandeurs d'emploi (13), d'étudiants (11), de collégiens (6), de jeunes en formation professionnelle (4), d'un jeune à l'École de la Seconde Chance, d'un apprenti et d'une employée.

A la date du 7 février 2020, dernier recensement effectué, 43 personnes ont perçu l'aide Prima Strada.

✓ **L'exemple de l'organisation de la conférence sociale en 2019**

Apparu en octobre 2018, le mouvement des gilets jaunes a connu son premier acte le 17 novembre 2018.

À partir de cette date, tous les samedis, ce mouvement de protestation contre l'augmentation du prix des carburants s'est organisé dans les villes autour de blocages de ronds-points et de manifestations. Au fil des mois, les revendications ont évolué, les manifestants réclamant des mesures pour en finir avec la vie chère, la verticalité du pouvoir, les privilèges, et pour plus de démocratie participative.

Face à l'ampleur de ce mouvement, s'est tenue à Bastia, le 14 janvier 2019, la première conférence sociale à l'initiative du Président du Conseil exécutif de Corse, du Président de l'Assemblée de Corse et du Président du Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse (CESEC).

La Collectivité de Corse y avait convié tous les acteurs institutionnels et économiques et les collectifs citoyens, notamment les Gilets jaunes.

A l'issue de cette journée, deux groupes de travail ont été créés relatifs à deux problématiques majeures : la formation des prix des carburants et des produits de consommation courante en Corse.

En effet, le contexte socio-économique de la crise des gilets jaunes a replacé au cœur du débat public et des préoccupations sociales la problématique du niveau des prix à la consommation en Corse.

Le Conseil exécutif de Corse a ainsi souhaité engager une réflexion visant à éclairer la Collectivité sur les mécanismes de formation et d'évolution des prix des produits de consommation courante en Corse. En appui à la Conférence sociale, il a confié à des cabinets d'études un travail de clarification sur les prix des produits de grande consommation et des carburants : leur niveau, leurs mécanismes de formation et les marges d'actions identifiées.

Après deux mois de négociations et de réunions des groupes de travail, la mise en place d'une démarche innovante de soutien au pouvoir d'achat des Corses les plus modestes a été actée, validant ainsi les préconisations de la Conférence sociale.

Ainsi, le 29 mars 2019 la Collectivité de Corse a signé, avec les représentants de quatre grandes enseignes de distribution - Leclerc, Carrefour, Auchan et Casino - et des Gilets jaunes, une charte garantissant pour deux ans, partout dans l'île, les prix de près de 250 produits de consommation courante et leur alignement sur les prix du continent. Des produits de première nécessité de qualité, prix garantis sur lesquels les principaux distributeurs des grandes enseignes se sont engagés à opérer une diminution du coût par rapport à la valeur seuil où se situent au moins 25% des prix les plus bas, hors Ile-de-France.

Pour valoriser le dispositif et le faire connaître, un logo a été créé et transmis aux enseignes pour être présent dans les magasins et apposé sur les produits du panier.

Par ailleurs, au plan technique, Corsica Statistica, service d'observation et d'analyses socioéconomiques de l'ADEC, s'est vu attribuer la mission de la mise en œuvre et du suivi des prix et a sollicité l'opérateur indépendant Nielsen, qui intervient au plan national auprès de toutes les grandes enseignes, afin de récolter les données et d'effectuer les relevés de prix.

A ce jour l'analyse du prix global du chariot de produits par magasin met en évidence une bonne tenue des enseignes par rapport aux prix pratiqués sur le continent puisque 15 des 21 établissements concernés se classent parmi les 25 % les moins chers de France (hors Ile-de-France).

Les premiers relevés ont démarré au mois de septembre 2019. Depuis le mois de janvier, 10 magasins supplémentaires de l'enseigne Leclerc sont venus renforcer le dispositif.

A ce jour l'analyse du prix global du chariot de produits par magasin met en évidence une bonne tenue des enseignes par rapport aux prix pratiqués sur le continent puisque 15 des 21 établissements se classent parmi les 25 % les moins chers de France (hors Ile-de-France).

- **Les partenariats stratégiques et concertés : un outil de renforcement des actions de la Collectivité de Corse : l'exemple de la convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi avec les services de l'Etat**

La lutte contre la précarité exige, d'une part la recherche de ressources supplémentaires et, d'autre part, la mutualisation de moyens.

La signature, le 3 juillet 2019, de la Convention d'appui à la lutte contre la pauvreté et d'accès à l'emploi, dans le cadre de la stratégie de lutte contre la pauvreté, s'inscrit en cohérence avec les orientations politiques de la Collectivité de Corse, déjà posées dans le plan de lutte contre la précarité et la pauvreté en 2017.

La convention a permis une intervention renforcée en faveur d'une meilleure prise en charge sociale.

Cette contractualisation a permis de mobiliser un levier financier important, avec des crédits supplémentaires à hauteur de plus de 1,2 million euros sur trois ans ; 3 millions supplémentaires, seront mobilisés sur la période 2020-2023, dans le cadre

d'une deuxième phase de contractualisation destinée à renforcer les moyens dédiés à la prise en charge de la petite enfance et de la protection de l'enfance.

Suivi de la mise en œuvre des actions du plan

Lors de son adoption, en 2017, le calendrier prévisionnel de déploiement du plan concernait la période 2017/2018.

La fusion des 3 collectivités a amené un glissement de calendrier avec une initiation des actions en 2017 et une réalisation sur 2018/2019.

AXE 1 : Objectifs en termes d'ingénierie, d'innovation, d'expérimentation		ETAT D'AVANCEMENT
1	Audit sur les aides sociales en corse	En cours
2	Initier la réforme du travail social	En cours
3	Création du réseau des acteurs sociaux	Réalisée
4	FDVA	Réalisée
5	Etude sur Revenu universel	En cours
6	Organiser le covoiturage	A engager
7	Mise en place des clauses sociales dans les marchés publics	Réalisée
8	Structurer l'offre médico-sociale	Réalisée
AXE 2 : Objectif structurer l'offre de soins		
9	Développer la création des maisons de santé et pôles de santé pluriprofessionnels	En cours
10	Expérimentation du Bus Santé	En cours
11	Soutien à des projets de cohésion sociale	En cours
12	Création d'une banque alimentaire	A étudier
AXE 3 : Développer l'offre de logement social		
13	Aide au développement du parc locatif privé : Opérations programmées	En cours
14	Dispositif Agir plus	En cours
ACTIONS TRANSVERSES		
15	PRAPS : mise en œuvre commission cas complexes	Réalisée
16	Aide d'urgence en faveur des étudiants post bac	Réalisée
17	Mobilisation de logements en faveur de femmes victimes de violences	Réalisée
18	Collaboration AUE dans le cadre du dispositif ORELI	Réalisée

Focus sur les actions en cours :

L'insertion de clauses sociales dans les marchés publics de la Collectivité

Cette faculté offerte aux acheteurs publics de prendre en compte les objectifs des achats responsables dans la définition de leurs besoins a été inscrite dans le code des marchés publics en 2006. La clause sociale est un des dispositifs actuels qui contribue très fortement au retour à l'emploi des personnes très éloignées de l'emploi.

Les clauses d'insertion permettent de soutenir l'économie locale, de favoriser la cohésion sociale, de développer les liens entre les mondes de l'économie et de l'insertion et d'encourager l'emploi durable.

Il s'agit pour la Collectivité d'utiliser la commande publique comme levier de développement de l'insertion et de l'accès à l'emploi au bénéfice des personnes en difficulté sociale et professionnelle et/ou en situation de handicap.

C'est pourquoi il a été créé au sein de la Direction de la commande publique de la Collectivité un service dédié. Il a en charge l'insertion des clauses sociales dans les marchés mais aussi le contrôle du respect de celles-ci lors de l'exécution desdits marchés.

Par ailleurs, ce service assure également une mission de conseil auprès des entreprises candidates et ce en partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire (CRESS) de Corse.

Chiffres clés :

A ce jour, 23 marchés ont fait l'objet de l'insertion de clauses sociales pour un total estimatif de 35 080 d'heures d'insertion :
--

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- 3 marchés ont été notifiés au 3^{ème} trimestre 2019 pour 2 746 heures d'insertion- 7 marchés ont été notifiés en 2020 pour 12 783 heures d'insertion |
|--|

Pour ancrer davantage encore cette dynamique vertueuse, le service prévoit le lancement de marchés réservés. Afin de mener à bien leur programmation, une étude est en cours auprès des entreprises d'insertion sur l'ensemble du territoire pour connaître leur domaine et leur périmètre d'intervention, les moyens humains et techniques dont elles disposent et le montant maximum du marché auquel elles seraient en capacité de soumissionner.

• L'amélioration de l'offre de soins de premier recours dans les territoires ruraux

L'objectif ici vise à accompagner l'ensemble des projets structurants dans les territoires fragiles souffrant de désertification médicale notamment en développant la création de maisons de santé et pôles de santé pluriprofessionnels.

La maison de santé pluriprofessionnelle (MSP) réunit des professionnels de santé qui travaillent ensemble dans un même lieu pour répondre aux besoins des patients. Ce travail en équipe permet d'optimiser l'offre de soins, de renforcer les capacités de prise en charge des malades et de développer le soutien aux aidants familiaux.

L'idée consiste à proposer une offre étendue regroupant plusieurs professions dans un même lieu, des médecins généralistes et gynécologue, masseurs-kinésithérapeutes, infirmiers, psychologue, diététicienne et pédicure-podologue...

Ce type de structure permet de développer des projets en équipe qui ne pourraient pas être menés par des professionnels de santé exerçant seul dans leur cabinet. La MSP facilite également la mise en place de nombreux partenariats avec les associations ou réseaux présents sur le territoire mais surtout, elle répond à une demande de la part des patients, particulièrement en milieu rural.

D'ores et déjà, de nouvelles mesures d'aides à l'installation ont été intégrées au règlement des interventions santé-social, et au règlement des aides du Comité de massif concernant les professionnels de santé et l'accompagnement à l'exercice médical coordonné, notamment les maisons de santé.

6 maisons de santé pluriprofessionnelles (MSP) 4 à 5 cabinets secondaires fonctionnant en réseau avec les MSP
--

• L'expérimentation du Bus Santé Social :

Cette expérimentation a pour ambition de contribuer à « aller vers » les plus démunis et à lutter contre le renoncement aux soins.

Les principaux constats confirment l'intérêt d'un outil mobile et faisant office d'interface entre des services de la santé et du social, en particulier dans les domaines :

- de l'information et de l'orientation des usagers vers des acteurs du territoire ou services plus éloignés ;
- de la mobilité des usagers vers les professionnels et inversement ;
- de l'accès aux droits et à la santé.

L'expérimentation sera réalisée sur un territoire de 14 communes et hameaux identifiés comme particulièrement touchés par l'isolement et le manque d'information :

Acciani, Pietrapola, I Prunelli di Fium'orbu, l'Isulacciu di Fium'orbu, San Gavinu di Fium'orbu, Serra di Fium'orbu, Chisà, Vintisari, U Poghju di Nazza, Aghjola, Ania di Fiumorbu, Tassu, U Lugu di Nazza, A Ghisunaccia, Ghisoni, Maison Pieraggi, Aghjone, E Casevechje, U Petrosu, Vizzani.

Le BuSS serait ouvert à tous afin de ne pas stigmatiser les populations vulnérables qu'il ciblera cependant plus particulièrement : les personnes âgées isolées, les immigrés, les jeunes et les travailleurs saisonniers. Une attention particulière sera portée aux personnes n'ayant pas de médecin traitant ou n'allant plus chez le médecin.

S'agissant des prestations, les services envisagés sont les suivants :

- connaissance des droits, accès aux droits, accès aux soins : aides aux démarches, orientation, aide à la prise de RDV, à la mise en place de solutions de mobilité-transport, suivi des orientations et préconisations...

- bilan de santé et dépistages : bucco-dentaire, prise de la tension, taux de glycémie, tests vue et audition, taux de cholestérol, troubles cognitifs, planning familial (contraception, préservatifs, ...), autotest, vaccination, dépistages organisés des cancers.

De nombreux acteurs sont déjà associés à cette phase de construction de l'expérimentation du BuSS :

- Institutionnels : ARS, Collectivité de Corse, Education Nationale, mairie de Ghisonaccia.
- Organismes de protection sociale : CPAM, MSA.
- Représentants des professionnels de santé : URPS pharmaciens, infirmiers, sages-femmes.
- Associations : AFARIF, Avà Basta, Centre Social Fium'Altu, Croix Rouge, IREPS, Mission Locale Rurale Haute-Corse, OLCQ et la Plateforme mobilité, ...

Dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt « Mission d'Appui Expérimentation BuSS Santé Social en Plaine Orientale » (PO), initié par l'ARS Corse, l'association « A vos soins » a été retenue pour répondre à une étude.

Il s'agissait en premier lieu de poser un diagnostic précis après avoir rencontré les acteurs du territoire, l'objectif étant d'identifier les pratiques et les besoins de chacun pour s'assurer que l'unité mobile répondrait parfaitement aux besoins du territoire et des habitants.

La deuxième partie de la mission consiste à rencontrer chaque élu des 14 communes ainsi que les autres acteurs sollicités en amont pour ensuite formuler des propositions de portage du projet, de modèle économique ainsi que le cadre d'exercice (accompagnement au portage de projet, autorisations, modalités techniques...).

• **La lutte contre la précarité énergétique**

Alors que la Corse compte près de 20 000 ménages en situation de précarité énergétique, soit plus de 15 % de la population, le territoire est également touché par un important phénomène de vulnérabilité énergétique.

Il affiche un taux d'effort énergétique (ménages contraints de restreindre leurs dépenses d'énergie) moyen de 9,2 % quand celui du continent est de 4,3 %. En cause ici, la multitude de logements anciens construits il y a plus de vingt ans et généralement mal isolés. L'ancienneté de ces logements induit en effet de très mauvaises performances énergétiques, et près d'un quart des ménages précaires ont un logement de classe énergétique F ou G (logements très énergivores).

Soucieuse de cet état de fait, la Collectivité a souhaité s'inscrire dans des démarches partenariales pour favoriser le recours aux travaux de rénovation énergétique avec un coût maîtrisé.

✓ « **ORELI** » : le dispositif d'aide à la rénovation énergétique en Corse :

La Collectivité de Corse et l'Agence de l'Urbanisme et de l'Energie (AUE), testent depuis 2016 le dispositif d'aide à la rénovation des maisons individuelles les plus

vulnérables à la précarité énergétique baptisé ORELI pour « Outils pour la rénovation énergétique du logement individuel ». Il permet aux propriétaires de bénéficier de 15 000 euros consacrés à la rénovation énergétique. Ces aides sont octroyées par l'AUE et peuvent se cumuler aux aides de l'Etat, d'EDF ou d'autres organismes.

Quatre ans après le lancement du programme Oreli par la Collectivité de Corse, 200 logements pilotes ont pu intégrer le dispositif Oreli et bénéficier de ce système exceptionnel d'aides financières pour accompagner la rénovation énergétique.

Il comprend une étude énergétique complète et gratuite réalisée par des ingénieurs thermiciens, la conception et le chiffrage des bouquets de travaux permettant l'atteinte du niveau Bâtiment Basse Consommation (BBC), des travaux réalisés par des entreprises et artisans agréés RGE (Reconnu Garant de l'Environnement), une aide financière pouvant aller jusqu'à 15 000 euros et cumulable avec les aides nationales et locales existantes (ANAH, OPAH, EDF, etc.), et enfin, le suivi des travaux et une évaluation des économies réalisées suite à la rénovation énergétique.

Cette expérimentation étant terminée, l'AUE, l'ADEC, la Collectivité de Corse et l'ensemble des partenaires du projet, notamment EDF, l'ADEME, les fédérations du BTP et la CAPEB, travaillent à l'analyse des résultats obtenus pour conclure sur les méthodes les plus efficaces qui permettront le déploiement du dispositif de rénovation des maisons individuelles de l'île à grande échelle.

L'objectif est de pouvoir rénover plus de 3 000 logements par an à l'horizon 2050.

Une prolongation logique dans la feuille de route d'action sociale 2018-2021

En tant que cheffe de file de l'action sociale, la Collectivité de Corse est le garant des solidarités sociales et territoriales. Elle a en charge les politiques de solidarité, de cohésion territoriale et de prévention sanitaire et est en charge à ce titre de la protection et l'accompagnement des personnes en situation de vulnérabilité.

✓ La territorialisation de l'action publique : la généralisation du 1^{er} accueil social inconditionnel

La Collectivité de Corse s'inscrit dans une démarche globale de territorialisation de l'action publique de manière à intervenir sur le territoire de manière ciblée, en tenant compte des spécificités de celui-ci et afin d'être au plus près de la population.

La Direction de l'action sociale de proximité compte ainsi 9 pôles territoriaux, répartis sur 13 sites qui couvrent l'ensemble du territoire.

Ce maillage territorial, en cours de réactualisation, permet aux acteurs de terrains que sont les travailleurs sociaux et les agents administratifs qui composent ces services d'être au plus près des populations.

Ils sont le lien indispensable qui permet de lutter chaque jour contre le non-recours aux droits. Ils ont notamment joué un rôle déterminant durant la crise sanitaire liée au Covid-19.

Les services travaillent actuellement à la généralisation du 1^{er} accueil social inconditionnel avec la mise en place d'un portail d'information.

Cette action est ciblée sur la capacité d'offrir sur le territoire un 1^{er} accueil social situé à moins de 30 minutes de chaque bénéficiaire potentiel. Elle s'inscrit dans la continuité du travail autour de l'application SIG du social et permet de construire une logique de réseau et de points relais.

En premier lieu, la Collectivité s'est engagée dans un diagnostic de l'existant pour une meilleure connaissance de l'offre sociale et le repérage des zones blanches.

Le taux de couverture du premier accueil social en 2019 est de 88 % de la population insulaire. A échéance 2020 et 2021, il s'agit d'identifier les structures labellissables pour atteindre un taux de couverture proche de 100 %.

Le consensus autour de la mise en place de ce premier accueil social inconditionnel sera formalisé par la signature d'une Charte en partenariat avec les acteurs sociaux.

En parallèle, la Collectivité ayant déjà engagé un travail relatif à la création d'un portail des ressources sociales du territoire, ce dernier représentera, dans le cadre de l'accueil social, un support indispensable pour permettre une meilleure connaissance de l'offre sociale.

Le site a vocation à réunir l'information documentaire, les référents de chaque dispositif, la localisation et les horaires d'accueil des sites de la Collectivité et des partenaires. Pour ce faire le système d'information géographique (SIG) et les cartographies afférentes seront partie intégrante du portail et parmi les premières données disponibles.

Il s'agit ici de fournir un outil, notamment au réseau des acteurs sociaux, qui permette d'accéder à une information immédiate, complète, fiable, actualisée, facile d'accès pour que les partenaires comme les usagers puissent trouver à tout moment les renseignements souhaités.

- ✓ **La mise en place d'un référent de parcours dédié aux situations complexes : un nouveau mode d'accompagnement des publics vulnérables :**

Le référent de parcours est un professionnel disposant d'une vision globale des interventions sociales qu'il coordonne afin d'assurer un maillage efficient et apporter une réponse adaptée en direction des plus fragiles. Cette action est ciblée sur une meilleure prise en charge des situations complexes.

Ces situations « critiques » génèrent par leur complexité des ruptures de parcours qui mettent en cause l'intégrité et la sécurité des personnes. La mise en place d'une commission des situations complexes, agile et pluriprofessionnelle, permet la construction de solutions individuelles et sur mesure. La création, pour l'animation de cette commission, d'un poste de référent de parcours assure la capacité de mise en œuvre des solutions et le suivi des situations individuelles.

✓ **La refonte des règlements d'aide dans une logique de prise en charge décentralisée, agile et mobilisable au plus près des populations :**

La Collectivité de Corse a modifié son règlement des interventions en matière sociale, médico-sociale et santé de Corse de manière à disposer d'un document actualisé et plus lisible et qui permette, notamment, de faciliter les démarches des associations : Règlement d'interventions en matière sociale, médico-sociale et de Santé de Corse - délibération n° 19/023 AC de l'Assemblée de Corse du 21 février 2019.

Le règlement, qui comporte 21 mesures, retranscrit la politique volontariste et extralégale de la Collectivité de Corse dans ce domaine, au-delà de ses compétences définies par la loi (avec notamment les subventions aux associations ou les participations financières versées à des partenaires publics) et reprend, en les bonifiant harmonisant les interventions mises en œuvre précédemment par les deux Départements et la Collectivité Territoriale de Corse.

De même, afin de structurer le déploiement des différents dispositifs de façon homogène sur le territoire insulaire, un nouveau règlement des aides a été élaboré et est en cours de finalisation.

Il prévoit notamment l'harmonisation des secours financiers d'urgence au titre de l'aide alimentaire et leur attribution sans passer par la tenue d'une commission, le déploiement de l'accompagnement éducatif budgétaire (AEB) sur le territoire insulaire, l'attribution d'une aide financière pour l'acquisition d'aides techniques (télé alarme, bracelets de géolocalisation...) ou pour la réalisation de travaux d'adaptation du logement (barres d'appui, adaptation des salles de bains...) des personnes âgées en perte d'autonomie, une majoration des ressources laissées aux bénéficiaires dans le cadre de la prise en charge au titre de l'aide sociale à l'hébergement des personnes âgées,...

Il a été rédigé avec comme objectif de rendre l'information, notamment sur les procédures d'attribution des prestations, plus lisible et plus clair.

Il s'agit toujours, en effet, de faciliter l'accès aux droits et de rendre l'administration plus accessible.

Chiffres clés :

Près de 1,3 million euros attribués aux associations en 2019, (dont plus de 300 000 euros à destination directe des plus démunis à travers l'aide alimentaire, et près de 800 000 euros pour l'aide exceptionnelle de fin d'année).

✓ **Le renforcement des actions d'aide alimentaire, dans le cadre d'une stratégie territoriale de diversification de l'offre à la population**

Il s'agit d'apporter un soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté au moyen

d'un appel à projets annuel pour l'aide alimentaire. Cette action est ciblée sur une meilleure prise en compte des besoins des acteurs de terrain dans le domaine de l'aide alimentaire. Il s'agit d'apporter un soutien plus important aux opérations de distribution d'aides alimentaires, dans un contexte de précarité croissante, mais aussi d'accompagner des solutions innovantes sur les territoires, en proximité avec les populations concernées.

L'objectif consiste à accroître le soutien aux opérations de distribution d'aides alimentaires ou à des structures offrant une alimentation variée à des publics en difficulté en recherchant un plus grand maillage du territoire et en mettant en place des outils d'évaluation communs à tous les porteurs retenus.

C'est ainsi qu'en 2019 l'enveloppe d'appui a été majorée et entièrement consommée pour un montant total de 350 000 euros au bénéfice de 14 projets ayant concerné 9 une grande partie des territoires.

Par ailleurs, au titre de l'action sociale de proximité, la Collectivité met en place des actions collectives visant à apporter une réponse immédiate et adaptée aux besoins alimentaires essentiels des personnes en grande difficulté sociale (personnes âgées, adultes et enfants dont nourrissons), par le soutien à la constitution et la distribution de denrées alimentaires aux plus démunis au moyen d'approches participatives.

Des initiatives menées dans les pôles territoriaux sociaux ont donné des premiers résultats encourageants en permettant la lutte contre la précarité alimentaire ainsi que la valorisation des produits locaux ou la lutte contre le gaspillage.

- En Plaine Orientale, les projets innovants présentés à l'Assemblée en novembre 2018 (« Goffi mà cusi boni » et « Saveurs et économies ») ont été mis en place et il en ressort un premier bilan positif.

- Pour l'action « Saveurs et économies » : cet atelier cuisine a permis de sortir les bénéficiaires de l'isolement : les personnes qui ont participé aux ateliers le 1^{er} trimestre ont été satisfaites. Chacun est reparti avec un repas préparé afin de le faire découvrir à sa famille.
- L'action « Goffi mà cusi boni » a permis de distribuer des paniers à une quarantaine de personnes en un an d'existence.

- A Bastia, deux projets sont près d'être finalisés :

- Mes « Pop'recettes » en partenariat avec le Secours populaire. L'objectif de cette action est d'élaborer avec les bénéficiaires des fiches recettes à partir des aliments présents dans les colis alimentaires.
- Mieux compter pour mieux manger, en partenariat avec l'association OLCQ, a pour objectif d'accompagner un petit groupe de personnes dans la confection d'un repas équilibré.

A noter également, l'action du restaurant social de Bastia, lequel a bénéficié du soutien de la Collectivité au titre de l'aide alimentaire annuelle ainsi que pour le financement des travaux d'aménagement de ses locaux.

Pour rappel, le restaurant fournit un repas chaud et équilibré le midi à des personnes en grande précarité et à des personnes isolées. Outre le besoin alimentaire, les

usagers du restaurant social trouvent un lieu de convivialité et de sociabilité, un équilibre alimentaire au moins une fois par jour. Une permanence d'un travailleur social est assurée une fois par semaine. L'initiative vise donc aussi à rétablir le lien social et la réinsertion des personnes marginalisées.

✓ **Une approche intégrée santé et sociale**

La politique de la Collectivité en matière de santé repose sur la nécessité de garantir à l'ensemble de la population insulaire un droit effectif à la santé et à l'accès aux soins. Cette approche est également celle du PRAPS, dont la réalisation s'appuie en partie sur les ressources de la Collectivité.

La réduction des inégalités sociales et territoriales de santé induit une amélioration de la couverture des territoires en structures de soins de premiers recours et le renforcement d'une politique de prévention efficiente.

Elle s'inscrit également dans des démarches innovantes, qu'il s'agisse de nouveaux formats de travail et de concertation avec les partenaires (Assises de la santé) en participant à des expérimentations (Bus Santé Social) ou en soutenant des projets structurants et novateurs pour les territoires (maisons de santé pluri professionnels - MSP).

Dans ce cadre, la Collectivité poursuit le développement d'une offre de prévention territorialisée, à travers notamment l'ouverture de nouveaux centres de planification et d'éducation familiale de Bastia, Corti et de Balagne et en leur permettant la pratique des IVG médicamenteuses.

La politique de prévention sanitaire concerne également le renforcement de la lutte contre le cancer avec un engagement financier plus important de la Collectivité de Corse en faveur du centre de coordination du dépistage des cancers en Corse (CRCDC), en contrepartie d'actions renforcées de dépistage à destination de publics fragiles.

Le renforcement de l'attractivité des territoires s'opère également en favorisant les stages d'internat en médecine générale dans les territoires en tension.

Pour ce faire, une convention d'application a été signée par treize partenaires professionnels de santé pour l'accueil de stagiaires et d'internes en médecine.

Il s'agit :

- de garantir et promouvoir l'attractivité des terrains de stages ;
- d'améliorer les conditions matérielles d'accueil ;
- de partager l'état des lieux de la démographie médicale en Corse et de mettre en œuvre une stratégie commune.

Les Assises de la santé ont permis d'identifier de nouvelles pistes d'action et notamment, des aides à l'installation complémentaires, à activer sur la base d'un nouveau zonage territorial des zones en tension.

IV. L'innovation sociale, un nouveau chapitre à intégrer au plan de lutte contre la précarité

La récente crise sanitaire et les conséquences qui en découlent obligent à interroger notre modèle social et plus largement notre modèle de société.

Les publics les plus précaires ont été lourdement concernées, tant les perspectives de CDD, de travail saisonnier ont été rapidement écartées, et tant les équilibres fragiles se sont effondrés. Les enseignements de la crise nous amènent à reconsidérer également les situations à prendre en charge, inédites dans les profils de publics touchés, dans les réponses à apporter, et dans l'ampleur de la réponse à soutenir.

L'enjeu est dès lors de penser un nouveau modèle soutenable, économiquement, socialement, écologiquement mais aussi démocratiquement, notamment à partir des vulnérabilités que l'épidémie a révélées.

Cela suppose de définir un horizon pour l'après : préparer un redémarrage qui tienne compte des difficultés constatées, réévaluer nos priorités et nos besoins, avec le souci du long terme, dans le respect de nos engagements environnementaux, de nos libertés publiques et de nos droits sociaux.

Dès lors qu'il ne s'agit pas de relancer le système à l'identique, l'innovation sociale doit être une opportunité, en ce qu'elle « consiste à élaborer des réponses nouvelles à des besoins sociaux nouveaux ou mal satisfaits dans les conditions actuelles du marché et des politiques sociales, en impliquant la participation et la coopération des acteurs concernés, notamment des utilisateurs et usagers. Ces innovations concernent aussi bien le produit ou service, que le mode d'organisation, de distribution, (...). Elles passent par un processus en plusieurs démarches : émergence, expérimentation, diffusion, évaluation.

Ici les personnes ne sont plus considérées comme des consommateurs, des citoyens ou des « bénéficiaires » passifs mais comme des acteurs engagés pour trouver des solutions.

Portée par différents acteurs, l'innovation sociale apporte des solutions efficaces à des enjeux complexes auxquels ni les pouvoirs publics, ni le marché ne peuvent répondre seuls.

Plusieurs pistes semblent d'ores et déjà se dégager qui constitueront un nouveau chapitre du Plan précarité :

- **Le soutien à l'Economie Sociale et Solidaire (ESS), comme levier d'emplois et de production de valeur**

En Corse, l'économie sociale et solidaire (ESS) est reconnue comme un acteur majeur du développement économique et social du territoire. Elle représente 11,8 % de l'emploi privé et occupe un rôle prépondérant en milieu rural où sa réponse aux besoins locaux ne se limite pas à la création d'emplois, mais y est aussi vectrice de lien social et de service de proximité. Les activités qu'elle développe sont ainsi en étroite adéquation avec les territoires sur lesquels elles sont implantées.

Le dispositif « entrée commune » en vigueur depuis le début de l'année 2019, en coordination avec l'ADEC, s'est articulé avec les agences et offices concernés de la Collectivité de Corse, de façon à confirmer le soutien de notre Collectivité au monde associatif et à évoluer dans une logique d'efficacité et de transparence.

Un nouveau cadre de référence pour le développement de l'économie sociale et solidaire en Corse a été adopté par l'Assemblée de Corse le 19 décembre 2019, lequel est conçu comme un outil de pilotage partagé pour co-construire une stratégie nouvelle avec les acteurs de l'ESS et les territoires.

Il s'agit de réaffirmer l'engagement de la Collectivité de Corse afin d'inscrire durablement l'ESS dans les politiques et actions déployées.

Ce cadre de référence implique qu'un nouveau mode d'organisation et de management du travail transversal, impliquant étroitement les agences, les offices et les services de la Collectivité de Corse ainsi que les partenaires et acteurs de l'ESS, soit déployé.

Le Conseil exécutif de Corse a proposé d'initier un travail collaboratif et concerté sur quatre thématiques :

- L'ESS en faveur de la clause sociale dans la commande publique,
- Quand l'économie circulaire est sociale et solidaire, L'ESS en faveur d'une alimentation durable,
- L'ESS en faveur de la mobilité durable et inclusive.

Sous l'égide de la Collectivité de Corse, 4 groupes de travail thématiques (GTT) ont été constitués pour conduire une réflexion commune sur ces sujets spécifiques et en étroite collaboration avec la CRESS Corsica, partie prenante du pilotage de la stratégie territoriale de l'ESS et partenaire incontournable dans la mise en œuvre des actions.

Dans le cadre de la politique de l'Insertion par l'activité économique (IAE) et du soutien financier aux structures, les chantiers d'insertion, acteurs phare de l'ESS (32 au total), ont été accompagnés pour plus de 2,2 millions d'euros.

Taux de 60 % de sorties dynamiques

- **L'expérimentation comme levier exploratoire de solutions nouvelles**

La Collectivité de Corse disposant d'un pouvoir d'expérimentation légal, elle a toute la latitude nécessaire pour s'inscrire dans des projets innovants et adaptés aux besoins socioéconomiques du territoire.

En l'état, les projets d'innovation sociale citoyenne à l'initiative de la Collectivité de Corse peuvent s'articuler autour de plusieurs thématiques : les actions favorisant l'émergence de nouvelles formes d'expression de la démocratie participative, celles participant au développement durable et enfin celles contribuant à la lutte contre la précarité.

- ✓ **L'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée »**

Fin 2018, plus de 7 000 chômeurs de longue durée, toutes catégories confondues ont été recensés sur le territoire (n'apparaissent pas dans ce recensement toutes les personnes qui ne sont plus inscrites à Pôle Emploi). Autre constat inhérent au

caractère touristique de l'économie insulaire, la saisonnalité qui se traduit sur le marché du travail par des ruptures plus fréquentes du cycle d'inscription au chômage.

Ainsi, considérant l'accès à l'emploi comme facteur premier d'insertion et de prévention de la pauvreté, la Collectivité a souhaité s'inscrire dans l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée » (TZCLD).

L'intérêt porté à cette expérimentation par l'Assemblée de Corse s'est traduit par un vote unanime aux différentes délibérations relatives à cette opération, notamment son intégration au plan précarité.

Dans le droit fil des motions adoptées, la Collectivité a souhaité engager l'intégralité du territoire insulaire dans la deuxième phase d'expérimentation (juin 2018) et inscrire la démarche dans le Plan de lutte contre la précarité (septembre 2018).

La commission ad hoc de l'Assemblée de Corse relative à l'expérimentation TZCLD a présenté le rapport de la mission d'assistance technique de la commission lors d'une réunion le 3 avril 2019 à Ajaccio en présence de Laurent Grandguillaume, Président de l'association TZCLD.

L'Assemblée de Corse a également adopté les points suivants :

- Intégration de l'expérimentation au plan Précarité
- Portage d'une candidature par la Collectivité comme territoire de programmation

A ce jour, les territoires engagés dans la démarche sont les suivants :

- | |
|--|
| <ul style="list-style-type: none">- La Ville de Bastia,- La Communauté de communes Pasquale Paoli,- La Communauté de communes du Cap Corse,- La Communauté de Communes du Sud-Corse,- La Communauté de Communes de l'Alta Rocca. |
|--|

La 2nde loi autorisant la deuxième phase d'expérimentation est très attendue. La proposition de loi permettant le prolongement et l'extension de l'expérimentation « Territoires zéro chômeur de longue durée », déposée par la majorité présidentielle devait être présentée devant l'Assemblée Nationale le 9 septembre 2020. Elle permettra de cibler les attentes pour garantir le dépôt d'une candidature de la Corse dans les meilleures conditions possibles.

Enfin, dans la continuité des actions politiques volontaristes menées en matière sociale et parce qu'il s'agit de se montrer réactif et de s'adapter, la Collectivité de Corse s'est également penchée sur un projet d'expérimentation relatif au revenu de base.

✓ **Le revenu universel de base**

La mise en place d'un revenu de base, ses contours, et les conditions de mise en œuvre ont été à l'origine d'une source de réflexion générale depuis 2016, à tous les niveaux de puissance publique (internationale, nationale, locale).

En pratique, il s'agirait de fusionner plusieurs dispositifs existants (à titre non-exhaustif sont cités le RSA, les APL et la prime d'activité) en une allocation unique, gérée par un guichet unique. Il s'agirait d'une aide financière doublée d'un accompagnement vers l'emploi ou l'activité.

Le concept connaît plusieurs dénominations, correspondant à différentes réalités ; tantôt « allocation universelle », tantôt « revenu inconditionnel » ou encore « revenu d'existence ».

Deux caractéristiques majeures se retrouvent cependant dans toutes les définitions :

- Un caractère inconditionnel du revenu : le revenu est donc perçu et versé sans considération de la situation, notamment financière, de l'individu bénéficiaire.
- Un caractère universel et individuel : le revenu bénéficie à chaque individu, quelle que soit sa situation, notamment familiale.

Le dénominateur commun à ces différentes déclinaisons est simple : accorder de manière inconditionnelle à chaque citoyen une dotation monétaire représentant un « socle de protection minimal ».

Cette réflexion repose sur un postulat selon lequel malgré l'existence d'un modèle d'assistance sociale et d'accompagnement des citoyens les plus fragiles, la persistance d'un taux de pauvreté important, inacceptable, demeure.

Concrètement, il est indispensable de rendre plus souples et efficaces les systèmes de protection sociale dont l'organisation administrative ne répond pas aux mêmes exigences temporelles que celles des situations d'urgence liées à un contexte de crise, ni même aux problématiques individuelles des personnes en situation de grande précarité.

La crise sanitaire sans précédent causée par l'épidémie de Covid-19 est venue rappeler cet état de fait et a une nouvelle fois fragilisé la situation des personnes les plus précaires, tout en montrant la fragilité d'un système qui expose des pans entiers de l'activité économique à des événements extérieurs, pouvant perturber l'équilibre de la société.

C'est dans ce contexte qu'un rapport présenté par le Président de l'Assemblée de Corse le 30 avril 2020 a rendu compte des travaux de la commission ad hoc chargée de l'étude de la faisabilité d'un revenu de base et la possibilité d'en expérimenter la mise en œuvre en Corse.

Cette expérimentation constitue un nouveau levier dans la lutte contre la précarité et le non-recours au droit, et devra s'articuler avec les mécanismes qui existent à l'heure actuelle.

Aussi, afin de mener une expérimentation aussi ambitieuse qu'économiquement responsable, le Conseil exécutif de Corse a décidé de lancer en septembre une consultation pour retenir une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) en mesure de répondre aux enjeux propres à la situation Corse, tenant compte des préconisations formulées par les théoriciens du concept de « revenu universel », éclairé par les

expériences menées sur d'autres territoires et compatible avec les organisations administratives existantes.

Complétant les travaux confiés par la commission ad hoc à l'Assemblée de Corse à M. Marc de Basquiat, Président de l'AIRE (Association pour l'Instauration d'un Revenu d'Existence), l'AMO sera chargée de proposer le cadre d'expérimentation le plus adapté à la Corse, en formulant plusieurs scénarii.

Je vous prie de bien vouloir approuver le présent rapport.